

RTP 618p

COMITÉ LYONNAIS
DE
PATRONAGE DES ÉTUDIANTS
FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

618p

RTP

Bibliothèque Maison de l'Orient



129562

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DU 10 MARS 1928

COMITÉ LYONNAIS
DE
PATRONAGE DES ÉTUDIANTS
FRANÇAIS ET ÉTRANGERS



LISTE DES MEMBRES

MEMBRES DU BUREAU

Président, M. GHEUSI, Recteur de l'Académie, Président du Conseil de l'Université.

Secrétaire général, M. J-M. CARRE, professeur à la Faculté des Lettres.

Secrétaire, Mme MONOD-LAFARGUE.

Trésorier, M. BOUVARD.

Commissaires aux comptes, MM. CHAMONARD et CAPIFALI.

I. COMMISSION DE LA MAISON DES ÉTUDIANTS

Président, M. FÉRIER, Industriel, Membre de la Chambre de Commerce.

Secrétaire, M. CAPIFALI, Secrétaire général de l'Institut bactériologique.

MM. BÉRARD, professeur à la Faculté de Médecine.

COURBY, professeur à la Faculté des Lettres.

HERRIOT, Ministre de l'Instruction publique, Maire de Lyon, Membre du Conseil de l'Université.

MM. LARRIVÉ, directeur de l'Ecole des Beaux-Arts.
E. LÉVY, professeur à la Faculté de Droit.
Auguste LUMIÈRE, industriel, Membre de l'Institut.
Le PRÉSIDENT de l'A. G. E.
MEUNIER, professeur à la Faculté des Sciences, directeur de l'Ecole de Tannerie.
PICARD, professeur à la Faculté des Lettres.
VACHEY, proviseur du Lycée Ampère.



II. COMMISSION DE PROPAGANDE
ET RENSEIGNEMENTS

Président, M. LÉPINE, doyen de la Faculté de Médecine.
Secrétaire, M. POLICARD, professeur à la Faculté de Médecine.

MM. BOUVARD, directeur de l'Ecole de Notariat.
CHANTRAINE, maître de conférences à la Faculté des Lettres.
CLÉDAT, professeur à la Faculté des Lettres.
CLERGET, directeur de l'Ecole supérieure de Commerce.
EHRHARD, doyen de la Faculté des Lettres.
FOUGERE, président de l'A. I. C. A.
GRIGNARD, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des Sciences, directeur de l'Ecole de Chimie.
GUÉNEAU, membre de la Chambre de Commerce.
LAMBERT, professeur à la Faculté de Droit.
LANNE, directeur de l'Ecole de Santé militaire.
MAZERAN, directeur honoraire d'Ecole primaire supérieure.
OFFRET, professeur à la Faculté des Sciences.
PONT, directeur de l'Ecole dentaire.
PORCHER, directeur de l'École vétérinaire.

MM. PRADEL, président de la Chambre de Commerce.
RIGOLLOT, directeur de l'École centrale lyonnaise.
ROSENTHAL, professeur à la Faculté des Lettres,
conservateur des Musées de Lyon.

III. COMMISSION DE TUTELLE

Président, M. JOSSERAND, doyen de la Faculté de Droit.
Secrétaire, M. ANTONELLI, professeur à la Faculté de
Droit, député.

MM. BENDER, président du Conseil général, député.
CHANTRAINE.
COURANT, professeur à la Faculté des Lettres.
DEPÉRET, doyen de la Faculté des Sciences.
HERRIOT.
KOEHLER, professeur à la Faculté des Sciences.
LÉPINE.
E. MOREL, membre du Conseil de l'Université.
PATOUILLET, professeur à la Faculté des Lettres.
PERRON, inspecteur d'Académie.
PRADEL.
Antoine SIMON, industriel.
VERNET, secrétaire général de la Préfecture.
VÉZINET, proviseur du Lycée du Parc.
P. VILLARD, président de la Société des Amis de
l'Université.

IV. COMMISSION DE SECOURS ET PRET D'HONNEUR

Président, M. P. VILLARD.
Secrétaire, M. ROUBIER, professeur à la Faculté de Droit.

Mme la PRÉSIDENTE de l'Association des Etudiantes.

MM. H. BERTRAND, industriel, administrateur des Hospices civils de Lyon.

CHAMONARD, industriel, membre de la Chambre de Commerce.

DEPÉRET.

FÉRIER.

FISCH, industriel, administrateur des Hospices civils de Lyon.

PICARD, professeur à la Faculté des Lettres.

KERGOMARD, directeur de l'École normale d'instituteur.

PICARD, professeur à la Faculté de Droit.

ROQUE, professeur à la Faculté de Médecine.

SOULIER, membre de la Chambre de Commerce.

LE TRÉSORIER DE L'A. G. E.

V. COMMISSION DE PLACEMENT

Président, M. SOULIER.

Secrétaire, M. RIGOLLOT.

Mme la PRÉSIDENTE de l'Association des Étudiantes.

Mme la DIRECTRICE de l'École normale d'institutrices.

MM. BAVEREY, ingénieur.

BOUVARD.

COHENDY, professeur à la Faculté de Droit.

FISCH.

E. GILLET, industriel, administrateur des Hospices civils de Lyon.

HUGOUNENQ, professeur à la Faculté de Médecine, membre du Conseil de l'Université.

JOSSERAND.

MM. KLEINCLAUSZ, professeur à la Faculté des Lettres,
membre du Conseil de l'Université.

MASCART, professeur à la Faculté des Sciences, di-
recteur de l'Observatoire de Saint-Genis-Laval.

MICHON, président du Syndicat des Médecins du
Rhône.

PARADON, notaire.

le PRÉSIDENT de l'A. G. E.

le PRÉSIDENT de l'Association des Anciens Étu-
diants de la Faculté de Droit.

le PRÉSIDENT de l'Association des Anciens Étu-
diants de la Faculté des Lettres.

le PRÉSIDENT de l'Association des Anciens Élèves
de l'École Centrale lyonnaise.

COMPTE RENDU

DE

L'ASSEMBLEE GENERALE

L'Assemblée générale du Comité lyonnais de Patronage des Etudiants s'est tenue le 10 mars 1928, à 14 h. 30, à la Faculté de Médecine, sous la présidence de M. le Recteur GHEUSI.

Etaient présents: MM. BAVEREY, BOUVARD, CAPIFALL, J.-M. CARRÉ, le doyen EHRHARD, FÉRIER, le doyen JOSSE-RAND, KLEINCLAUSZ, le doyen LÉPINE, Emmanuel LÉVY, Mme MONOD, MM. OFFRET, PARADON, PERRON, RIGOLLOT, ROSIER, Président de l'A. G. E., ROQUE, ROUBIER, VACHEY, VEZINET, P. VILLARD.

S'étaient excusés: MM. BENDER, Henry BERTRAND, Mme BORDAS, directrice de l'Ecole Normale; MM. CHAMONARD, CLÉDAT, COURANT, COURBY, HERRIOT, KERGOMARD, LANNE LARRIVÉ, Aug. LUMIÈRE, MEUNIER, PATOUILLET, POLICARD, PRADEL, Antoine SIMON, VERNET, Mlle WEILL, présidente de l'Association générale des Étudiantes.

M. le RECTEUR ouvre la séance.

Il rappelle au Comité la mort d'un de ses membres, M. le docteur Michon, président du Syndicat des Médecins du Rhône. M. le docteur Michon, avec une amabilité connue de tous, a toujours fait tout son possible pour aider le Comité.

M. le Recteur propose, pour le remplacer, M. le docteur FRAPPAZ, son successeur au Syndicat des Médecins du Rhône.

MM. Picard, professeur à la Faculté de Droit, et Picard, professeur à la Faculté des Lettres, ont été nommés à Paris. M. le Recteur propose, pour les remplacer, M. GARRAUD, de la Faculté de Droit (Maison des Etudiants), et M. DUGAS, Faculté des Lettres (Secours et Prêts d'Honneur).

M. le Recteur propose également de demander à M. SERLIN, secrétaire général de la Mairie Centrale, à M. CHAZETTE, député, à M. BAS, consul de Roumanie, et à M. KLUCZYNSKI, consul de Pologne, de faire partie du Comité, les premiers dans la Section Maison des Etudiants, et les derniers dans la section de Tutelle.

MM. Fériet et Paradon proposent que la même démarche soit faite auprès de M. PLATEL, administrateur du Crédit Lyonnais.

Ces différentes propositions sont acceptées à l'unanimité par le Comité.

Le Bureau reste sans changement.

Le procès-verbal de la précédente assemblée générale est adopté. Toutefois, M. le Recteur signale l'erreur de date commise à la première page du compte rendu (1926 au lieu de 1927).

La parole est donnée à M. J.-M. CARRÉ pour la lecture du Rapport moral.

RAPPORT MORAL

DU 1^{er} OCTOBRE 1926 AU 30 SEPTEMBRE 1927

MESSIEURS,

Le Comité lyonnais de Patronage des Étudiants français et étrangers a fonctionné normalement depuis la dernière Assemblée générale du 19 mars 1927.

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation le compte rendu de l'activité qu'il a déployée au cours de l'année écoulée.

I

ORGANISATION GÉNÉRALE ET RESSOURCES

A) ORGANISATION GÉNÉRALE.

Aucun changement essentiel n'est à signaler dans l'organisation générale. Nous avons toutefois à enregistrer un décès et une démission : je n'ai pas besoin de vous dire combien nous déplorons la mort du docteur Michon, et combien nous regrettons le départ de M. Ch. Picard, professeur à la Faculté des Lettres, nommé à la Sorbonne.

B) RESSOURCES DU COMITÉ.

Cette année, comme les années précédentes, le Comité de Patronage a bénéficié de *subventions générales* et de *dons particuliers* destinés à l'une ou à l'autre de ses commissions.

Les subventions générales lui sont venues.

Du Ministère de l'Instruction publique.	1.500 fr.
Du Conseil général du Rhône.	6.000 »
Du Conseil général de la Loire.	4.000 »
Du Conseil général de la Saône-et-Loire	2.000 »
Du Conseil général de l'Ain.	1.000 »
Des Amis de l'Université.	1.000 »
Ce qui forme un total de	15.500 fr.

Les subventions particulières sont allées, ou bien à la Maison des Etudiants, ou bien à la Commission du Prêt d'Honneur

1° La Maison des Étudiants a reçu:

Du Ministère de l'Intérieur (taxes sur les jeux)	16.000 fr.
Du fonds Kurer.	6.000 »
Soit en tout	22.000 fr.

2° La Commission du Prêt d'honneur a reçu:

D'un donateur anonyme (par l'intermédiaire de M. Frandon censeur du Lycée du Parc)	20.000 fr.
De M. Delaroche	10.000 »
Du fonds Kurer.	12.000 »
Soit en tout	42.000 fr.

Le Comité a donc bénéficié, cette année, d'un ensemble de donations et subventions dont le total atteint 79.500 francs et dépasse de 33.200 celles de 1926. S'il a reçu du Ministère de l'Instruction Publique moins que l'année précédente (1.500 francs au lieu de 3.000 francs), en revanche il a obtenu davantage du Ministère de l'Intérieur (16.000 au lieu de 14.000 francs) ainsi que des Conseils généraux, des Amis de l'Université et des particuliers. Comment ne remercierait-il pas spécialement M. Delaroche pour son nouveau don de

10.000 francs destiné à fournir des secours et prêts d'honneur aux étudiants français, et le généreux donateur qui, en souvenir de son fils mort pour la France, a mis à sa disposition une somme de 20.000 francs pour aider (je cite les paroles de M. Frandon) « les étudiants qui poursuivent des recherches de physique, chimie ou biologie propres à faire progresser nos connaissances scientifiques » ? Le Comité exprime sa gratitude à tous ceux qui l'ont encouragé et lui ont ainsi permis de développer une action dont je résume ci-après les principaux aspects.

II

COMPTE RENDU DES TRAVAUX DES COMMISSIONS

1^o MAISON DES ÉTUDIANTS.

1^o *Situation numérique.* Comme l'an dernier, la Maison des Etudiants a accueilli 103 locataires. Toutes ses chambres ont été constamment occupées. Les étudiants français sont nettement les plus nombreux (77 contre 26 étrangers). D'après leurs études, les locataires de la Maison se répartissent ainsi :

Faculté des Sciences : 23 (21 Français, 1 Syrien, 1 Russe).

Faculté de Médecine et de Pharmacie : 15 (6 Français, 4 Bulgares, 2 Polonais, 2 Russes, 1 Roumain).

Faculté des Lettres : 12 (11 Français, 1 Anglais).

Faculté de Droit : 12 (7 Français, 2 Yougoslaves, 1 Hongrois, 1 Lithuanien, 1 Américain).

Ecole Centrale lyonnaise : 10 (9 Français, 1 Russe).

Ecole supérieure de Commerce : 2 (1 Français, 1 Roumain).

Ecole des Beaux-Arts : 2 (Français).

Conservatoire de Musique : 1 (Français).

Pendant les vacances, comme d'habitude, la Maison a logé des étudiants de passage ou des lycéens candidats aux examens du baccalauréat à la session d'octobre.

2° *Situation financière.* La situation financière se présente sous le même aspect que les années précédentes : c'est-à-dire avec un déficit sur l'exercice ordinaire, mais ce déficit de 28.614 fr. 85 est contrebalancé par l'excédent des recettes extraordinaires (subvention du Ministère de l'Intérieur, Fonds Kurer, etc.). Je n'insiste pas sur ce point qui sera exposé en détail dans le rapport du Trésorier. Il convient cependant de faire remarquer que, dans ce déficit, sont compris des remboursements de charges, dus légalement, mais que la Ville de Lyon n'avait pas exigés depuis l'ouverture de la Maison, remboursements qui s'élèvent à une dizaine de mille francs. L'ensemble de la situation, en tenant compte des recettes extraordinaires, présente un excédent de 20.442 fr. 62.

Cet excédent nous autorise-t-il à envisager des agrandissements qui s'imposent depuis longtemps ? Les locataires de la ville qui occupaient l'immeuble contigu à la Maison des Etudiants sont maintenant partis, nous pourrions aménager le bâtiment libéré, y créer une trentaine de chambres nouvelles. Nous avons l'espace, avons-nous l'argent ? Nous redemandons cette année une nouvelle subvention au Ministère de l'Intérieur, mais même si nous l'obtenons, nos ressources seront insuffisantes. Dans une Université qui compte près de 4.000 étudiants, ce n'est pas une prétention excessive de vouloir en loger 130, et pourtant cette prétention nous est, jusqu'à présent, refusée. Ceux d'entre nous qui ont visité les confortables et spacieuses maisons d'étudiants des Universités américaines, anglaises ou allemandes, sont un peu humiliés de cette hospitalité exiguë, limitée, que nous offrons à nos jeunes gens. Il faut souvent marquer le pas pour entrer chez nous. Nous sommes, tous les ans, obligés de

rejeter un certain nombre de demandes, de renvoyer des étudiants dans les garnis et les chambres meublées de la ville. Est-ce là une politique digne de celle qu'on a, depuis si longtemps, appelée l'*Alma mater* ? Qui nous aidera à sortir de cette impasse ? Comme Diogène, nous cherchons un homme... ou, disons mieux, des hommes de générosité et de bonne volonté !

La question du prix des tramways est enfin réglée. Pas à notre entière satisfaction, c'est entendu : nous n'avons pu obtenir le demi-tarif ; mais, grâce aux interventions ingénieuses et répétées de M. Rozier, président de l'Association générale des Etudiants, nous avons assuré à ceux de nos étudiants, qui quittent la Maison avant 8 heures du matin, le bénéfice des tickets ouvriers. Ce ne sont, certes, pas les plus nombreux, mais le Comité propose, et l'O. T. L. dispose...

3^o *Situation morale.* Elle se résume en deux mots, et c'est déjà beaucoup : « Pas d'histoires ».

2^o PROPAGANDE ET RENSEIGNEMENTS.

L'office de propagande et de renseignements, dirigé par Mme Monod et installé à la Faculté de Médecine, a fonctionné régulièrement, et je ne vous infligerai point la statistique des lettres envoyées à l'étranger. Les cours de français élémentaire dirigé par M. Chantraine, maître de conférences à la Faculté des Lettres, et par M. Cumin, professeur au Lycée Ampère, ont été suivis par des Syriens, des Chinois, des Bulgares, des Tchecoslovaques, des Polonais, des Grecs, un Roumain, un Egyptien, une Norvégienne. Public assez hétérogène, assez flottant : certains ne suivent les cours que pendant deux ou trois mois, d'autres leur succèdent. L'unité de l'enseignement est devenue difficile à sauvegarder. Mais l'ingéniosité des professeurs sait faire face à ces inconvé-

nients, et, chose significative, cette petite organisation vit sur ses propres ressources: non seulement elle ne grève pas notre budget, mais elle a fait, cette année, un bénéfice de ...135 francs.

3^o TUTELLE.

Comme les années précédentes, le Comité de Patronage a pris en main les intérêts de nos boursiers étrangers.

D'abord, les Russes, que vous connaissez bien et dont nous nous occupons depuis cinq ans. Leur contingent s'épuise d'ailleurs avec les années. Ils étaient 43 en 1924, 36 en 1925, 31 en 1926; ils ne sont plus que 17 en 1927. M. le Recteur vous a exposé, lors de la dernière Assemblée générale, les difficultés financières que cette tutelle avait apportées au Comité, et je n'y reviendrai point. Il est plus encourageant de souligner les résultats qu'ils ont obtenus dans leurs études.

Sur ces 17 boursiers russes, 12 relèvent du Comité américain Whittemore, 5 de l'Institut d'Etudes slaves de Paris. La plupart des boursiers Whittemore donnent toute satisfaction.

En médecine, M. Gavriloff termine ses études et va soutenir sa thèse

En lettres, M. Javorsky a obtenu sa licence et prépare son doctorat.

Aux Beaux-Arts, les trois boursiers réussissent très bien, l'un dans la classe d'architecture, les deux autres dans la décoration. M. Ivanoff a terminé ses études à l'École des Mines et a été nommé ingénieur dans le bassin de la Sarre. Malheureusement, à l'École Centrale, deux élèves ont dû abandonner leurs études, l'un pour raison de santé, l'autre pour insuffisance; et à l'École de Chimie, M. Galitzine a dû, par suite de maladie, interrompre aussi sa scolarité qui a d'ailleurs été reprise cette année.

Les boursiers qui relèvent de l'Institut d'Études slaves de Paris, continuent régulièrement leurs études à l'École de Tannerie, à l'École des Mines ou à l'École de Commerce. M. Alexeieff est sorti avec succès de l'École de Chimie et est maintenant ingénieur près de Grenoble.

M. Simenas, boursier lithuanien, poursuit, soit à Kowno, soit à Paris, soit à Lyon, les recherches exigées par sa thèse de doctorat sur Mickievicz.

Je n'insisterai pas longtemps sur nos quatre boursiers, américains. Nous n'avons eu qu'à nous louer de MM. Harris, étudiant en chimie et Vazeille, étudiant en droit. Quant à Miss Drake et Miss Twenhofel, étudiantes à la Faculté des Lettres et à la Faculté des Sciences, elles ont obtenu le certificat d'études françaises, et nous ont gardé — j'en ai la preuve par les lettres qu'elles m'ont adressées depuis — un souvenir plein de reconnaissance.

Au point de vue des études, les 8 boursiers de l'État de Syrie qui sont venus à Lyon, à la suite de la mission en Syrie de M. Cavalier, nous ont peut-être donné moins de satisfaction. Ils sont pleins de bonne volonté et leur conduite est excellente, mais leur instruction est très inégale, et les examens qu'ils ont subis chez eux ne leur confèrent pas toujours uniformément les équivalences exigées chez nous : d'où des complications inévitables que le Ministère pourrait peut-être aplanir par un règlement.

Enfin, les 3 boursiers du gouvernement autrichien arrivés ici en octobre dernier, à la suite du voyage de M. Herriot à Vienne, paraissent fort bien choisis et susceptibles de faire des études intéressantes. Curieux d'esprit, assidus, sérieux, ils font une excellente impression.

4^o PRÊT D'HONNEUR.

La Commission du Prêt d'honneur n'a attribué, cette année, que deux prêts, à des étudiants russes, l'un de 1.000



francs à M. Golostchapoff, pour les frais de voyage qu'il doit entreprendre pendant les vacances, comme élève de l'École des Mines — ; l'autre, de 500 francs, à M. Alexieff, à sa sortie de l'École de Chimie, pour lui permettre d'attendre les appointements de son premier mois d'activité à l'usine où il a trouvé une situation.

Si nous avons peu distribué d'argent, nous n'avons reçu aucun remboursement. Afin de nous permettre de faire de nouvelles avances, nous vous demandons s'il ne serait pas possible de provoquer certains remboursements quand les anciens bénéficiaires de nos prêts d'honneur nous paraissent en mesure de les effectuer.

5^o PLACEMENT.

Le ralentissement du travail et des affaires nous a donné des difficultés pour le placement de certains étudiants dans les usines pendant les vacances. Néanmoins, les mêmes établissements que l'an dernier ont accueilli nos demandes dans la mesure du possible, et nous leur en sommes reconnaissants.

Tels sont, Messieurs, les aspects essentiels de l'activité du Comité de Patronage. Cette activité est, vous le savez, fort efficacement dirigée et coordonnée par sa secrétaire Mme Monod-Lafargue, à qui vous me permettrez de rendre, en terminant, l'hommage de toute notre gratitude.

Le secrétaire général,

J.-M. CARRÉ.

Le rapport moral est adopté par l'Assemblée.

La parole est donnée à M. Bouvard pour la lecture du Rapport du trésorier.



RAPPORT DU TRESORIER

DU 1^{er} OCTOBRE 1926 AU 1^{er} OCTOBRE 1927

I

FONDS GÉNÉRAUX. — FRAIS GÉNÉRAUX

RECETTES

Solde au 1 ^{er} octobre 1926.	32.108 30
Subvention Ministère Instruction publique. .	1.500 »
— Département du Rhône.	6.000 »
— Département de l'Ain.	1.000 »
— Département de Saône-et-Loire. .	2.000 »
— Département de la Loire.	4.000 »
— Amis de l'Université.	1.000 »
Intérêts au Crédit Lyonnais.	1.127 35
— à la Caisse d'Epargne.	35 44
Divers.	5 »
TOTAL DES RECETTES.	48.776 09

DÉPENSES

Frais de Bureau et de poste.	2.961 60
Frais de Banque.	181 84
TOTAL DES DÉPENSES	3.143 44
Total des RECETTES. . . .	48.776 09
Total des DÉPENSES. . . .	3.143 44
Solde créditeur	45.632 65

II

RÉSERVE

RECETTES

Solde créditeur au 1^{er} octobre 1926 5.000 »

DÉPENSES

	0 »
Solde créditeur	<u>5.000 »</u>

III

MAISON DES ÉTUDIANTS

RECETTE

Solde créditeur au 1^{er} octobre 1926 26.189 97

Recettes ordinaires :

Loyers.	71.429 25	
Indemnités.	65 »	
Divers.	1.655 05	
		73.149 30

Recettes extraordinaires :

Subvention Ministère Intérieur.	16.000 »	
Subvention Université (Fonds Kurer).	6.000 »	
Loyers payés par l'entremise du trésorier	1.145 05	
		23.145 05
TOTAL DES RECETTES		<u>122.484 32</u>

DÉPENSES

Personnel	41.221 35
Chauffage et éclairage.	32.153 70
Articles de ménage.	4.004 16
Entretien des bâtiments.	2.955 75
— du mobilier.	1.408 x
— de lingerie et blanchissage	6.061 94
Divers (Téléphone, frais de poste, de bureau, impôts, y compris des remboursements de charges, à la ville, pour les années 24-25, 25- 26, 26-27	16.080 20
TOTAL DES DÉPENSES.	103.885 10

Solde créditeur au 1^{er} octobre 1927:

Total des Recettes. . . .	122.484 32
Total des dépenses. . . .	103.885 10
	18.599 22

Représentés par:

Compte du Trésorier . . .	11.637 »
En caisse à la Maison. . .	6.962 22
TOTAL ÉGAL. . .	18.599 22

IV

PRETS D'HONNEUR ET SECOURS

RECETTES

Solde au 1 ^{er} octobre 1926	24.407 33
Don de M. Delaroche.	10.000 »
Don de M. Frandon	20.000 »
Subvention de l'Université (Fonds Kurer). .	12.000 »
Annulation du Prêt Chang-Hong-Tchen. . .	1.000 »
TOTAL DES RECETTES	<u>67.407 33</u>

DÉPENSES

Secours (pour scolarité à des étudiants étrangers, non boursiers).	405 50
Prêts (fonds généraux)	2.000 »
Avance (fonds généraux)	500 »
TOTAL DES DÉPENSES.	<u>2.905 50</u>

Solde créditeur au 1^{er} octobre 1927 :

Total des Recettes.	67.407 33
Total des Dépenses.	<u>2.905 50</u>
SOLDE CRÉDITEUR	64.501 83

Se décomposant comme suit :

Fonds généraux.	34.492 83
Fonds Delaroche.	10.009 »
Fonds Frandon	<u>20.000 »</u>
TOTAL ÉGAL.	64.501 83

V

PROPAGANDE

RECETTES

Solde au 1 ^{er} octobre 1926	9.674 »
Versements effectués par les étudiants assis- tant aux cours de français.	2.735 »
TOTAL DES RECETTES.	<u>12.409 »</u>

DÉPENSES

Rémunération des professeurs du cours de français)	2.600 »
TOTAL DES DÉPENSES.	<u>2.600 »</u>

Total des Recettes. . . .	12.409 »
Total des Dépenses. . . .	<u>2.600 »</u>
SOLDE CRÉDITEUR . .	9.809 »

VI

TUTELLE

1^o ETUDIANTS DIVERS (BOURSIERS AMÉRICAINS,
SYRIENS, ROUMAINS, LITHUANIENS, ETC.).

RECETTES

Solde au 1 ^{er} octobre 1926.	6.333 55
Subvention Ministère Instruction publique (Simenaz).	2.500 »
Subvention Université Lyon (Bours. améric.).	4.000 »
— Office des Universités (Boursiers américains)	10.000 »
Subvention Haut Commissariat de Syrie	70.400 »
— — (Remboursem.frais d'études	720 »
— Ministère Instruction publique (Remboursement frais d'études)	3.255 50
—	
Subvention Ministère Instruction publique (Boursiers roumains).	2.500 »
Reçu du compte Prêt d'honneur, pour scola- rité d'étudiants étrangers non boursiers.	405 50
TOTAL DES RECETTES.	100.114 55

DÉPENSES

M. Simenaz (boursier lithuanien).	1.500 »
Boursiers américains de l'Université	4.058 »
Boursiers américains de l'Office des Universités	5.502 70
Boursiers Syriens.	71.120 »
Boursiers Roumains	2.085 »
Frais d'études pour étudiants étrangers non boursiers	3.179 75
TOTAL DES DÉPENSES.	87.445 45

Total des Recettes. . . .	100.114 55
Total des Dépenses. . . .	87.445 45
SOLDE CRÉDITEUR	12.669 10

se décomposant ainsi:

Divers.	1.490 75
Boursiers de l'Université.	4.215 55
Boursiers de l'Office des Universités	6.962 80
TOTAL ÉGAL	12.669 10

2° BOURSIERS RUSSES

RECETTES

Subvention Whittemore.	47.246 95
— Institut d'Études slaves.	13.453 »
— Ministère Instruction Pu-	
blique (scolarité).	13.724 50
TOTAL DES RECETTES.	74.424 45

Dont il convient de retrancher le solde débi-	
teur au 1 ^{er} octobre 1926, pour connaître la si-	
tuation réelle de ce compte.	46.756 61
AVOIR RÉEL	27.667 84

DÉPENSES

Frais de scolarité et de fournitures	
scolaires.	17.663 30
Entretien.	50.620 »
TOTAL DES DÉPENSES.	68.283 30
Solde débiteur.	40.615 46

TABLEAU D'ENSEMBLE

	Solde crédit ^r	Solde débit ^r
I. Fonds généraux	45.632 65	
II. Réserve	5.000 »	
III. Maison des Étudiants. . .	18.599 22	
IV. Prêts d'honneur et secours	64.501 83	
V. Propagande.	9.809 »	
VI. Tutelle a).	12.669 10	
— b)		40.615 46
TOTAUX	156.211 80	40.615 46
Solde créditeur au 1 ^{er} octobre 1927	115.596 34	

Représentés par:

Crédit Lyonnais.	107.513.39
Caisse d'épargne.	922 27
Compte de chèques postaux.	197 »
Caisse du Trésorier.	1 46
Caisse de la Maison des Étudiants	6.962 22
TOTAL ÉGAL.	115.596 34

Nous rappelons, pour mémoire, que le Comité de Patronage est toujours redevable vis-à-vis de l'École Centrale lyonnaise et de l'École de Chimie, des arriérés de scolarité dont il a été question l'année dernière.

Le trésorier:

BOUVARD.

La parole est donnée à M. CAPIFALI pour la lecture du Rapport des Commissaires aux comptes.

RAPPORT

DES

COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE 1926-27

MESSIEURS,

Les Commissaires aux comptes que vous avez élus à votre Assemblée générale du 19 mars 1927 ont, en accomplissement du mandat que vous leur avez confié, procédé à la vérification des écritures de votre Comité.

Sans revenir sur le chiffre des Recettes et des Dépenses de chacun des six chapitres dont vous avez entendu l'exposé dans le rapport du trésorier, nous nous bornons à rappeler que les résultats globaux des balances totalisées de ces chapitres peuvent s'établir de la façon suivante :

SOLDES CRÉDITEURS	149.249 58
auxquels il y a lieu d'ajouter le	
solde en caisse du compte de	
gestion intérieure de la Mai-	
son des Étudiants au 1 ^{er} octo-	
bre 1927Fr.	6.962 22
Donnant un total deFr.	156.211 80
SOLDES DÉBITEURS.	40.615 46
Faisant ainsi apparaître un solde créditeur gé-	
néral de.Fr.	115.596 34

La vérification à laquelle nous avons procédé nous a permis de nous convaincre que ce résultat ressort bien effectivement de la comparaison des éléments de Recettes et de Dépenses qui nous ont été fournis, et qu'il représente donc bien réellement la situation financière du Comité de Patronage au 1^{er} octobre 1927.

En présence de toutes ces constatations, nous ne pouvons, messieurs, que vous engager à approuver les comptes qui vous sont présentés.

Lyon, le 8 mars 1928.

Les Commissaires aux comptes:

A. CAPIFALI.

H. CHAMONARD.

Le rapport du Trésorier, et celui des Commissaires aux Comptes sont adoptés par l'Assemblée.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Recteur expose à l'Assemblée des questions diverses.

1^o MAISON DES ÉTUDIANTES.

La ville a confié la gestion de cette Maison, en 1920, à l'Association des Étudiantes, le Comité de Patronage n'existant pas encore. Aujourd'hui, il semble plus logique que les deux Maisons d'étudiants soient gérées par la même direction. Le Recteur expose la situation et lit la lettre qu'il a reçue à ce sujet de M. le Maire de Lyon. L'Association des étudiantes demande également au Comité de Patronage de reprendre la direction de la Maison. Le Comité accepte cette double proposition. Dès que ce changement sera approuvé par le Conseil municipal, le Comité de Patronage réunira les deux Maisons d'Étudiants en une seule Commission qui deviendra la Commission des « Maisons d'Étudiants », et gardera la composition actuelle de la Commission de « la Maison des Étudiants ». Cette Commission étudiera la réorganisation de la Maison des Étudiantes.

Une question annexe se pose, celle du Siège social de l'Association des Étudiantes qui, jusqu'ici a été à la Maison, rue Rachais. La Commission des Maisons d'Étudiants est chargée également de l'étude de cette question.

2^o NOUVEAUX DONS.

M. le Recteur annonce au Comité quelques nouveaux dons, entre autres un don de 1.000 francs de M. le professeur Offret, pour le Prêt d'honneur. Il adresse à M. Offret les remerciements du Comité.

Il annonce également un don de 6.000 francs qui lui a été annoncé par M. Henry Bertrand, au nom de la Fédération de la Soie, sur le produit de la vente de la carte de Nuances. M. le Recteur charge M. Férrier, qui fait partie de cette association, de transmettre les remerciements du Comité à M. Henry Bertrand et à ses collègues.

3^o M. le Recteur demande, pour simplifier certaines opérations, à être autorisé à signer les pièces comptables pendant une absence ou une maladie du Trésorier. Le Comité accepte à l'unanimité.

4^o Les statuts existants sont maintenus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h. 45.

Le secrétaire général:

J.-M. CARRÉ.

Le recteur, président du Comité:

J. GHEUSI.

STATUTS

ARTICLE PREMIER. — Il est fondé à Lyon, entre les personnes désignées dans la liste qui est annexée aux présents statuts et celles qui seront agréées par la suite dans les conditions fixées à l'article II, une Association qui prend le nom de « Comité Lyonnais de Patronage des Etudiants Français et Étrangers. »

Cette association sera déclarée conformément aux dispositions de l'article 5 de la loi du 1^{er} juillet 1901. Elle a son siège à l'Université de Lyon.

ART. II. — Les membres de l'Association sont nommés en assemblée générale, sur la proposition du Bureau.

ART. III. — Le Comité a pour but :

De faire connaître au dehors l'Université et les Grandes Écoles de Lyon ;

De guider les étudiants dans le choix de leurs moyens d'études ;

De leur faciliter leur installation matérielle et de leur fournir tous renseignements utiles à ce sujet ;

De les aider de ses conseils et de son appui, de renseigner leurs familles ou les autorités qui s'intéressent à eux ;

D'une façon générale, d'instituer, d'administrer ou d'encourager toute œuvre dans l'intérêt des étudiants.

ART. IV. — Le Comité est administré par un Bureau qui comprend : un Président, au moins trois Vice-Présidents, un Secrétaire général, un Secrétaire-adjoint et un Trésor-



rier. Les membres du Bureau sont élus par l'assemblée générale, pour trois ans, et rééligibles.

Le titre de membre d'honneur peut être conféré exceptionnellement par l'assemblée générale.

ART. V. — L'assemblée générale se compose de tous les membres de l'Association.

Elle est convoquée par le Bureau chaque fois qu'il le juge utile et au moins une fois par an au cours du premier trimestre de l'année. Elle peut l'être aussi sur la demande d'un quart des membres.

L'Assemblée approuve les comptes, nomme les membres du Bureau, fixe le nombre, la composition et les attributions des commissions permanentes. Elle délibère sur toutes les affaires qui figurent régulièrement à l'ordre du jour. Les membres de l'Association qui veulent faire inscrire une question à l'ordre du jour doivent en prévenir le Bureau au moins dix jours avant l'Assemblée.

ART. VI. — Le Bureau est autorisé à faire tous les actes qui se rapportent au but de l'Association ; il a les pouvoirs les plus étendus. Il établit son règlement intérieur.

ART. VII. — Le Président représente l'Association dans tous les actes de la vie civile. Le Trésorier encaisse les subventions et tous les fonds de l'Association ; il fait tous placements et retraits de fonds, achats et ventes de titres. Il effectue les dépenses sur un bon du Président ou de son délégué.

ART. VIII. — Chaque année, le Secrétaire général soumet à l'assemblée générale un rapport sur le fonctionnement annuel des services et, le Trésorier, un compte rendu des recettes et des dépenses et de l'état de la caisse. L'assemblée désigne deux commissaires qui sont chargés de faire un rapport sur la gestion du trésorier.



ART. IX. — Les statuts ne pourront être modifiés que sur la proposition du Bureau ou sur la demande du quart des membres de l'Association. L'assemblée générale, pour délibérer valablement sur la modification des statuts, devra comprendre le tiers au moins des membres de l'Association. Si le nombre des membres présents est insuffisant, une seconde Assemblée générale sera convoquée dans un délai qui n'excédera pas un mois ; elle statuera valablement quelque soit le nombre des présences.

ART. X. — Les discussions politiques et religieuses sont interdites dans les réunions de l'Association.

ART. XI. — En cas de dissolution votée par l'assemblée générale dans les conditions indiquées à l'article IX, l'actif du Comité sera attribué à l'Université de Lyon pour les œuvres en faveur des Étudiants.

SECRÉTARIAT : FACULTÉ
DE MÉDECINE, 18, QUAI
CLAUDE-BERNARD, LYON